

Recommandations tarifaires pour les prestations des spécialistes en médecine du travail

1. Tarif horaire

- Tarif de base: CHF 250.- à 400.-; sous prise en compte des conditions-cadres
- Le temps consacré aux déplacements et les frais qui s'y rattachent sont facturés selon le tarif de base respectivement selon note de frais détaillée.
- Les frais consacrés à la préparation ou à des travaux ultérieurs complémentaires sont calculés au tarif de base, en tenant compte d'une moyenne (un premier exposé demande plus de temps de préparation que sa répétition).

2. Tarif forfaitaire

- Il doit être basé sur une estimation du temps nécessaire et des frais matériels.
- Demi-journée: CHF 1'000.- à 1'600.-
- Journée entière: CHF 2'000.- à 3'200.-

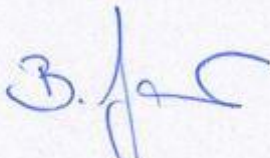
3. Travaux effectués dans le cadre du mandat légal de l'OPA/MSST

- Les travaux effectués en vertu du mandat légal imposé par l'OPA/MSST sont facturés au tarif horaire de CHF 400.- (exigences de formation fixées par la loi).

4. Domaine d'application

- Cette tarification est applicable à tous les mandats qui ne relèvent pas d'une assurance sociale (Lamal ou LAA).
- Ce tarif ne s'applique pas aux activités effectuées au profit d'institutions d'intérêt général ni dans le cadre de l'enseignement ou de la recherche.

Lucerne, le 26.07.2023



Dr med. Barbara Schindler
Co-Présidente SSMT



Dr med. Klaus Stadtmüller
Co-Président SSMT